

Economistes, sociologues et politiques économiques dans la France des années 1990

La réduction du temps de travail comme enjeu intellectuel

Les conflits qui ont traversé le champ intellectuel en décembre 1995 ont rendu visibles certaines des luttes de concurrence aiguës existant aujourd'hui entre les détenteurs de formes différentes de capital scientifique ou intellectuel¹. Parmi les catégories de chercheurs en sciences sociales, et plus largement d'intellectuels, qui se sont manifestées alors, les économistes et les sociologues se sont imposés par leur présence à la fois massive et intense. Leurs prises de position publiques ont pris des formes très diverses, comme la rédaction et la signature de pétitions, la réponse à des *interviews* dans la presse, à la radio ou à la télévision, l'écriture d'articles d'opinion, puis de livres, ou encore la participation à des meetings et des réunions publiques (sans même parler des activités plus « militantes » menées au sein d'organisations associatives, syndicales, ou politiques). Durant la crise, plusieurs questions relativement indépendantes sont presque simultanément apparues comme autant d'enjeux de luttes d'interprétation mettant aux prises les experts et les chercheurs en sciences sociales : le travail et l'exclusion, la réforme de l'Etat-providence, et, au fur et à mesure que le mouvement de grèves s'étendait, les politiques budgétaire et monétaire, l'avenir du service public dans le contexte de déréglementation au niveau européen, le néolibéralisme. Chacune a fait l'objet d'interventions publiques particulières, mais la conjonction de ces différents enjeux a entremêlé, et en partie surdéterminé, les interventions des uns et des autres. L'enquête a toutefois permis de conclure à la très inégale force sociale des prises de position intellectuelles et scientifiques, ainsi qu'à la prépondérance médiatique de certains des intellectuels les plus liés aux pouvoirs économiques, bureaucratiques ou politiques sur les plus autonomes, répartis quant à eux au sein d'un *continuum* qui va d'un pôle plus scientifique à un pôle plus militant. Elle a aussi confirmé le rôle déterminant des économistes dans la production de discours sur le monde social et la position relativement dominée par rapport à eux des autres chercheurs en sciences sociales, notamment des sociologues.

Dans le cas des discussions sur le travail, dont la place s'est révélée importante, voire stratégique, durant la crise, les prises de position en décembre 1995 (mais aussi dans la période qui a suivi) confirment l'existence d'un espace des formes d'engagement homologues à celui apparu à un niveau plus global. A un premier pôle, à la fois temporellement dominant

et qui se caractérise, secondairement, par une référence plus ou moins marquée au catholicisme social, l'engagement peut être analysé comme le produit d'une entreprise de rénovation, indissociablement technocratique et morale, de l'ordre social. Bénéficiant d'un important relais dans le champ médiatique, cette entreprise est menée par des hauts fonctionnaires, des économistes d'administration (notamment administrateurs de l'INSEE), et des consultants dotés de pouvoir économique (public ou privé). C'est au nom des « exclus » et des mutations d'une société jusque là centrée sur le travail que certains de ces chercheurs et experts ont justifié une réforme globale qui proposait, notamment, de mettre en place un accès à l'assurance-maladie pour les plus démunis et d'étendre les cotisations sociales aux non-salariés. A l'autre pôle, plus dominé socialement, l'engagement des chercheurs est resté largement à l'écart de la consécration des principaux médias, même s'il a pu bénéficier de certains échos de la part d'agents du champ médiatique occupant des positions homologues (par exemple des journalistes du *Monde diplomatique*, de *Charlie-Hebdo* voire même, à la télévision, des *Guignols de l'info*). Ce pôle correspond plus directement au soutien des grévistes manifesté surtout par des sociologues et des économistes universitaires, ou encore des chercheurs occupant des positions hiérarchiques en général moins élevées dans divers organismes publics, souvent plus périphériques, ou des instituts liés aux syndicats (comme l'Institut de recherches économiques et sociales). Si l'on retrouve surtout à l'extrémité du premier pôle des économistes très intégrés à l'*establishment* politico-économique (avec, dans plusieurs cas, l'appartenance à la Fondation Saint-Simon qui en est l'indicateur le plus sûr), de l'autre côté figurent certains chercheurs en sciences sociales parmi les plus directement impliqués dans l'action politique et syndicale de gauche, d'extrême gauche et écologiste, la fraction la plus militante des intellectuels ayant soutenu la grève. Cette structure a tendu à se reproduire dans le temps une fois dissipées les conditions de son expression publique, mais elle s'est aussi modifiée, à la fois sous l'effet de la dynamique interne du champ intellectuel et des pressions externes issues d'autres champs (politique et économique notamment). Après décembre 1995, une fraction des intellectuels mobilisés du côté du soutien aux réformes, les moins haut placés dans la hiérarchie du pouvoir économique et politique, tendent ainsi à évoluer vers une radicalisation qui les rapproche de certains des intellectuels « militants » qui ont soutenu les grévistes. De même, les équilibres internes à l'espace des intellectuels engagés dans la critique du néolibéralisme se modifient et se redéfinissent, en particulier du fait de l'apparition de nouvelles formes de militantisme et d'intervention intellectuelle, comme celles

¹ J.Duval et alii, *Le « décembre des intellectuels français »*, Paris, Liber/Raisons d'agir, 1998.

qui sont liées au développement de « mouvements sociaux » tels que le mouvement des chômeurs.

Les enjeux intellectuels de la réduction du temps de travail

Pour prolonger ces analyses, je m'appuierai ici sur les premiers éléments d'une recherche qui porte sur les enjeux sociaux de la réduction du temps de travail en France. Son objectif est d'abord de mettre en relation l'espace des positions et l'espace des prises de position des économistes et des sociologues qui se sont exprimés sur le sujet dans les années 1990. Relativement proches, dans le monde intellectuel comme dans l'univers politico-administratif, des luttes symboliques autour de l'« exclusion »² et de l'« insertion »³, les débats sur le « temps de travail » sont particulièrement vifs en France depuis le début de la décennie, ce qui doit bien sûr être mis en relation avec l'intensité, durant cette période, des enjeux politiques et des rapports de force entre organisations patronales et syndicales sur le sujet⁴. Dans l'univers intellectuel, ces débats mettent aux prises un petit nombre d'agents réellement mobilisés et efficaces, mais qui interviennent beaucoup et très régulièrement, formant un univers restreint mais fortement polarisé et concurrentiel⁵. Ces agents sont, pour l'essentiel, des hauts fonctionnaires et des économistes d'administration liés au commissariat du Plan, au ministère du travail, à divers organismes d'études publiques et des entreprises de conseil, des sociologues, économistes et statisticiens de l'INSEE ou issus de l'INSEE, des sociologues et des économistes du travail universitaires ou chercheurs au CNRS, et enfin un certain nombre de philosophes et d'essayistes plus ou moins liés à certains médias.

De tels débats ne sont pas de purs échanges d'idées et d'arguments menés à l'écart du reste du monde et participent en fait à leur façon à la définition sociale du « travail ». Car, loin d'être une réalité évidente et naturelle, le temps de travail est le résultat d'un processus de construction, aussi bien à l'intérieur des organisations où il fait l'objet d'une négociation et d'une définition spécifiques⁶ qu'à l'échelle de l'espace social global où il est déterminé par

² Sur la construction journalistique de cette catégorie, G.Lafarge, « Presse et 'exclusion' : l'émergence d'une nouvelle catégorie journalistique », *Sociétés et représentations*, 5, décembre 1997, p.157-172.

³ Voir C.Guyennot, *L'insertion. Discours, politiques et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁴ J.Freyssinet, *Le temps de travail en miettes. Vingt ans de politique de l'emploi et de négociation collective*, Paris, Atelier, 1997.

⁵ La capacité à construire un ensemble de débats et d'enjeux légitimes n'est de toute façon pas déterminée par le nombre d'agents mobilisés mais plutôt par le volume global de capital intellectuel, politique, voire économique possédé par ces différents agents.

⁶ P.Boisard, L.Pina, *Réduction de la durée du travail et emploi. L'importance de l'organisation*, Paris, CEE, Dossier 10, 1997.

l'ensemble des structures sociales dans lesquelles est insérée la pratique économique. L'activité des économistes, des sociologues, des statisticiens ou des essayistes participe à un tel processus de détermination structurale. Elle consiste aussi, pour une part, à définir ce qu'est le temps de travail, le mesurer, l'intégrer en tant que variable quantitative dans des modèles économétriques, le charger de valeur distinctive (par opposition au loisir ou à tout autre fraction du temps social), à en faire le centre d'un changement socioéconomique d'ampleur planétaire ou d'un bouleversement espéré des rapports entre patronat et salariés. Les luttes intellectuelles sont un élément constitutif dans la formation d'une représentation collective à la fois pratique et savante de la réalité économique qui conditionne directement l'action économique, ne serait-ce qu'à travers ses effets structurants sur l'action en matière de « politique de l'emploi ».

Les prises de position sur la « réduction du temps de travail » sont un exemple particulier des enjeux à propos desquels certains sociologues et économistes sont aujourd'hui en compétition (entre eux et à l'intérieur de chaque champ) non seulement scientifiquement (à travers les problématiques, les méthodes, les catégories d'analyse, les résultats empiriques, les références théoriques qu'ils mobilisent), mais aussi parce qu'ils se séparent sur les postures à la fois savantes et politiques adoptées face à cet objet. Ils sont engagés dans des luttes visant à imposer une certaine vision de la réalité sociale et n'ont pour cela ni les mêmes instruments ni les mêmes pratiques scientifiques et politiques. Leurs désaccords ne sont pas réductibles à des oppositions sur les différents projets de réduction du temps de travail (par exemple « pour ou contre les 35 heures sans baisse de salaires mais avec annualisation »), mais ils renvoient aussi à des différences de dispositions intellectuelles et de modes d'action. Leurs publications sur la question peuvent consister en un rapport officiel présentant une série d'estimations macroéconométriques sur telle ou telle mesure légale de réduction, une prestation de conseil à destination d'un commanditaire privé portant sur telle ou telle modalité d'aménagement-réduction du temps de travail, un article présentant les résultats d'enquêtes monographiques sur l'application de tel ou tel accord de réduction, un essai spéculatif ou journalistique sur la fin du travail, la signature d'un appel collectif pour une réduction collective massive du temps de travail, un programme électoral sur les 35 heures sans baisse de salaires, etc.

Les entreprises de légitimation d'une « réduction du temps de travail » illustrent tout d'abord une forme extrême d'*engagement* à laquelle sont surtout conduits certains économistes. Proches des pouvoirs économiques, administratifs ou politiques, ceux-ci tendent à présenter telle ou telle forme de « réduction du temps de travail » comme une solution à des problèmes économiques (en premier lieu le « chômage »), et fondent des trajectoires non

seulement intellectuelles mais économiques, administratives et politiques sur la promotion de ce type de « solution ». Cet engagement est sous-tendu par les catégories mêmes de l'action, qu'elle soit politique, administrative ou économique : la réduction du temps de travail s'impose comme une technique de gestion sociale dont la nécessité est commandée par des évolutions globales affectant le marché du travail, la technologie, ou encore la mondialisation des économies, etc. Si, à l'opposé, les sociologues sont apparemment moins dépendants des demandes économiques, politiques et bureaucratiques, et plus portés à appuyer leurs analyses sur des résultats d'enquêtes locales ou contextuelles, certains de ceux qui interviennent sur le sujet sont aussi, peut-être, plus dépendants des organisations militantes (comme les syndicats de salariés ou certaines associations militantes telles que les organisations de chômeurs). Souvent perçus comme des « philosophes sociaux », ils font aussi l'objet d'une très forte demande médiatique de discours prophétiques portant principalement sur l'avenir et la fin du travail. Les débats sur le temps de travail mettent ainsi aux prises des protagonistes s'appuyant sur un capital de savoirs économiques ou sociologiques très diversifiés. L'idée même de « réduction du temps de travail », loin de renvoyer de façon évidente à un type de politique publique clairement identifié, comme le voudrait l'usage routinisé du sigle « RTT » qu'ont adopté certains économistes⁷ ou certains consultants, désigne un espace de luttes de définition du « temps de travail », des modes légitimes de sa transformation et, plus largement, de l'organisation du temps social. On peut parler d'un *marché* du discours sur la réduction du temps de travail où les chercheurs offrent des produits plus ou moins ajustés à diverses formes de demandes souvent déterminées dans d'autres univers.

L'état du champ au début des années 90

Au début des années 1990, l'état du débat intellectuel et scientifique sur la réduction du temps de travail est inséparable de l'interprétation *a posteriori* des effets de la réduction légale du temps de travail hebdomadaire à 39 heures sans baisse des salaires en 1982⁸. Le relatif « insuccès » de cette mesure eu égard à ses objectifs n'est pas une « évidence » pour tous les économètres et statisticiens qui en ont évalué les effets sur plusieurs années⁹. Mais, pour une fraction dominante des économistes, cet « échec » relatif confirme le fait que la

⁷ Voir, par exemple, G.Cette, D.Taddéi, *Réduire le temps de travail. De la théorie à la pratique*, Paris, LGF, 1997.

⁸ Cf.J.Freyssinet, *op. cit.*, p. 123-162.

⁹ G.Cette, « Quelques éléments d'évaluation des effets sur l'emploi de la réduction de la durée du travail induite par l'ordonnance de janvier 1982 », *Mimeo*, Banque de France, DEER-SEMEF, 92-50/1, 1992.

baisse historique de la durée du travail est essentiellement du ressort de l'initiative microéconomique et ne relève donc pas de politiques volontaristes impulsées par les autorités publiques. Les éventuelles négociations au sein de chaque entreprise peuvent ou doivent s'accompagner d'un ajustement au moins partiel des salaires, d'une réorganisation et d'un aménagement du travail (avec, par exemple, le développement du temps partiel, l'annualisation du temps de travail, les départs à la retraite anticipés, etc.) et s'insérer dans une « politique de l'emploi » plus proche des réalités du « terrain », avec ses publics cibles et ses systèmes d'incitation diversifiés. Les politiques publiques ont une fonction d'orientation et d'incitation dans un processus qui relève d'abord des « partenaires sociaux » : ceux-ci doivent déterminer « librement », c'est-à-dire de façon à la fois contractuelle et individuelle, la durée du travail souhaitable dans tel ou tel contexte. Depuis le début des années 1980, c'est une telle conception de la réduction du temps de travail qui n'a cessé de progresser au fur et à mesure de la montée du chômage et a contribué à infléchir les politiques économiques, en participant au développement de ce que l'on va de plus en plus appeler la « politique de l'emploi », désignant par là un ensemble de mesures plus ou moins sectorielles visant à modifier les comportements d'offre ou de demande d'emploi¹⁰. Cette conception est d'abord défendue par des hauts fonctionnaires « modernisateurs », souvent issus du catholicisme social, dont les réseaux associatifs, intellectuels, politiques et syndicaux vont de certains courants du Parti socialiste (« rocardiens » et « deloriens » principalement), de la CFDT, jusqu'au centre-droit barriste ou giscardien, en passant par divers clubs et revues intellectuelles. En 1980, le club « Echange et projets », fondé par Jacques Delors, animé actuellement par Jean-Baptiste de Foucauld, énarque et administrateur civil du ministère des finances, publiait un ouvrage prophétique, *La Révolution du temps choisi*¹¹, qui contribuait à légitimer une problématique centrée sur la nécessaire reconquête de leur temps de vie par les individus. Dans les années qui suivent, un ancien commissaire général au plan proche de Raymond Barre et inspiré, lui aussi, par le catholicisme social, Michel Albert, prône « l'emploi par la flexibilité du travail » et en particulier « la flexibilité des durées du travail ». Il inclut alors dans les mesures qui doivent permettre de retrouver le *trend* séculaire de réduction une mesure comme l'ajustement de l'âge à la retraite, puisque la durée du travail doit désormais se mesurer à l'échelle d'une vie¹². Cette conception se nourrit de ce que certains qualifient d'« échec » de la réduction légale à 39 heures hebdomadaires en matière de

¹⁰ J.Gautié, *Les politiques de l'emploi. Les marges étroites de la lutte contre le chômage*, Paris, Vuibert, 1993.

¹¹ Club Echange et Projets, *La Révolution du temps choisi*, Paris, Albin Michel, 1980.

¹² M.Albert, *Le pari français. Le nouveau plein emploi*, Paris, Seuil, 1982.

créations d'emplois : une politique volontariste, globale, sans réductions de salaires aurait contribué à discréditer pour longtemps l'idée même de réduction du temps de travail en dégradant la compétitivité des entreprises. Une grande partie des mesures incitatives visant à plus de « décentralisation » des décisions et à une adaptation souple du marché du travail aux nouvelles conditions de la compétition internationale (réduction contre baisse de charges, préretraites, incitations au développement du temps partiel...) seront effectivement mises en place successivement, et le projet d'une réduction légale, globale et massive officiellement abandonné¹³. Il sera par la suite régulièrement stigmatisé comme une sorte d' « hérésie économique » par les économistes dominants au niveau international. Mais l'autre dimension de cette évolution tient au fait que, dans les années 1980, des consultants, comme Guy Aznar (sociologue, consultant indépendant, qui a commencé sa carrière en faisant de la prospective et publié en 1980 un ouvrage intitulé *Tous à mi temps ! Ou le scénario bleu*) ou Bernard Brunhes (administrateur de l'INSEE, ancien chef de cabinet de Pierre Mauroy, fondateur de sa propre société de conseil, Bernard Brunhes Consultants, qui se fait durant les années 1980 le promoteur d'un « modèle suédois » désormais assimilé à la flexibilité « négociée ») seront parmi les défenseurs actifs d'une réduction à la fois « négociée » et le plus « souple » possible. De l'alliance nouvelle entre hauts fonctionnaires modernisateurs et consultants « sociaux » (souvent liés à la CFDT et aux partis de gauche et occupant des positions plutôt intellectuelles dans le champ du conseil¹⁴), naît le thème -encore dominant aujourd'hui- de l'opposition entre une réduction rigide et inefficace (celle qui passe par la loi, concerne l'ensemble des entreprises et menace leur compétitivité) et une réduction souple et adaptée (celle qui se négocie au niveau des entreprises et met en jeu l'ensemble des variables d'ajustement possibles). Les discours favorables à une politique de réduction légale du temps de travail, qui avaient la faveur des chercheurs les plus liés aux organisations de gauche dans les années 1970, déclinent au point d'être presque absents du débat public au tout début des années 1990. Ils sont, de plus en plus, limités à des réseaux intellectuelo-militants à l'intérieur des organisations politiques ou syndicales. Qu'il s'agisse d'économistes universitaires, de chercheurs et statisticiens dans des organismes d'études, peu sont encore partisans d'une politique de réduction centralisée et contraignante du temps de travail à 35 heures avec compensation salariale, qui reste la « proposition historique » des organisations de gauche en France, au moins depuis le Programme Commun. L'idée d'une nécessaire

¹³ DARES, *La politique de l'emploi*, Paris, La Découverte et Syros, 1997, p.16.

¹⁴ O.Henry, « Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 95, 1992, p.37-54.

réorganisation du travail devant accompagner toute démarche en la matière s'impose notamment chez les économistes d'administration ou universitaires proches du courant « rocardien », comme Dominique Taddéi, l'un des premiers économistes à avoir fait de la « RTT » l'axe d'une stratégie indissociablement intellectuelle et politique dans les années 1980.

Né en 1938, militant socialiste de longue date, ce professeur agrégé d'économie incarne en effet une tradition à la fois nationale et locale d'action politico-économique : membre du comité directeur (1969) et du bureau exécutif (1971 et à nouveau en 1979) du PS, adjoint au maire d'Avignon chargé de l'action culturelle en 1977, il est élu député dès 1978 puis à nouveau en 1981. Rocardien, il devient en 1981 vice-président de la commission des finances de l'assemblée nationale et, à ce titre, l'un des acteurs de premier plan dans la discussion autour de la loi sur les 39 heures. Il tire de cette expérience une spécialisation dans le domaine de la réduction du temps de travail et de la question, hautement controversée, de la durée d'utilisation des équipements. Il rédige avec Gilbert Cette, adjoint de direction à la Banque de France, plusieurs articles et ouvrages sur ce sujet.

La domination d'une vision antilégislative et antivolontariste de la « réduction du temps de travail » au début des années 1990 a aussi pour effet de maintenir dans des positions très marginales un type de discours que l'on peut qualifier de prophétique, puisqu'il annonce l'avènement d'une nouvelle civilisation débarrassée de la place centrale et dominante du travail, de l'économie et du salariat. Plutôt produit par des philosophes, des sociologues et des intellectuels « indépendants » mais très peu visibles au début des années 1990, ce discours réapparaît d'abord très clairement avec la parution en 1988 d'un ouvrage d'André Gorz, ancien collaborateur des *Temps modernes* et du *Nouvel Observateur* assez caractéristique de ce type d'intellectuel « libre », intitulé *Métamorphoses du travail. Quête du sens* (Paris, Galilée, 1988). L'équipe « pluridisciplinaire » de *Transversales-Sciences-Cultures* (où l'on retrouve également des intellectuels qui se qualifient eux-mêmes de « passeurs » entre disciplines, cultures, sans commune appartenance institutionnelle et disciplinaire) contribue à maintenir vivantes des réflexions issues de la critique « soixante-huitarde » des idéologies du progrès, ravivées par la montée de l'écologie politique en Europe dans les années 1980.

Un secteur en expansion ou le succès du *lobbying* intellectuel

Dans le contexte de progression du chômage qui finit de détruire les espoirs nés de la reprise économique de 1988-1991, la conjoncture économique française se prête, dès 1992, à un important renouveau des luttes intellectuelles en matière de réduction du temps de travail. Sur ce marché, l'offre crée en partie la demande : devant un certain vide en matière de

politique active de l'emploi et de politique économique, la réduction du temps de travail, qui faisait depuis longtemps l'objet d'entreprises de promotion, va parvenir à s'imposer en peu de temps comme une solution possible à la montée du chômage et de la « précarité », alors même qu'elle apparaissait relativement disqualifiée depuis l'expérience des « 39 heures » en 1982. Ce succès relatif se traduira par certains aspects du contenu de textes de lois successifs, la loi quinquennale sur l'emploi en 1993, la « loi de Robien » en 1996, puis la « loi Aubry » en 1997. Cette multiplication de textes législatifs, qui renvoie toujours à des changements dans le contexte politique et économique, traduit bien une montée en puissance de la thématique de la réduction du temps de travail, conçue comme l'un des secteurs les plus prometteurs de l'action publique et de la négociation en matière d'emploi. Elle se manifeste aussi par une augmentation du nombre de publications et des articles de toute nature sur le sujet¹⁵, une augmentation des appels d'offre publics (en particulier avec la DARES, département statistique et économique du ministère du travail¹⁶) puis, avec les négociations déclenchées par la loi Aubry, l'accroissement rapide du marché de la « RTT » pour les entreprises de conseil et les professionnels du droit (dont témoigne par exemple la profusion récente des publications utilitaires consacrées à la mise en œuvre de la loi Aubry).

Mais, contre la vision mécaniste qui veut qu'une telle « solution de politique économique » s'impose toute seule en l'absence d'alternative, c'est surtout l'arrivée de nouveaux agents qui a peut-être le plus contribué à l'accroissement rapide de ce secteur particulier de l'engagement intellectuel. Porteurs sinon d'une nouvelle définition du problème en tout cas d'une nouvelle manière de l'imposer, plusieurs des spécialistes qui s'imposent alors se caractérisent par des propriétés relativement originales par rapport à celle des spécialistes plus établis : plus jeunes, souvent passés par des grandes écoles, mais aussi situés relativement moins haut dans la hiérarchie du pouvoir économique ou politique, ils apparaissent aussi comme des « entrepreneurs » plus agressifs que leurs prédécesseurs, qui font d'une réduction du temps de travail *massive* une « solution » aux maux rencontrés par l'économie et la société française. Dans un contexte de récession qui conduit nombre d'entreprises à négocier des accords de « partage des salaires » au début des années 1990 pour éviter des licenciements, ils parviennent à l'imposer comme l'enjeu d'un débat public de grande ampleur. C'est aussi un nouveau type d'engagement qui se révèle particulièrement efficace, contre les formes plus traditionnelles léguées par l'histoire des intellectuels : ce

¹⁵ Des comptages menés à partir des bibliographies de G.Cette, D.Taddéi, *op. cit.* et de J.Freyssinet, *op. cit.*, font apparaître une nette progression du nombre de titres cités publiés à partir de 1992-1993.

¹⁶ Voir DARES, Ministère de l'emploi et de la solidarité, *Programme 1998 du ministère. Secteur travail*, p.9.

travail de *lobbying* intellectuel consiste à mobiliser les responsables par une action rhétorique à la fois scientifique, politique et médiatique, autour d'un objectif considéré comme la « solution » pratique à un problème collectif. Dans ce processus, c'est aussi la montée en puissance des médias et, à travers eux, de l'*ethos* du « consulting » et des forces du marché dans le champ intellectuel qui se manifestent de façon très nette¹⁷. Les sociologues et économistes les plus autonomes sont tendanciellement réduits à une fonction de producteurs de « contre-discours » critiques, souvent fondés sur des résultats d'enquêtes locales ou nationales peu utilisées pour interpréter la réalité de la « RTT ». Ils contextualisent les évolutions du temps de travail en mettant en évidence des dimensions et des variables occultées par le travail de *lobbying* ou par les calculs économétriques (comme par exemple l'intensification du travail qui accompagne fréquemment le passage à un horaire réduit dans une entreprise, ou encore le fait que les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à la réduction du temps de travail).

La légitimation par le marché électoral à travers l'écologie politique

Un premier facteur de changement structural affecte le marché du discours des sciences sociales sur le temps de travail au début des années 1990. C'est la conjonction de l'apparition -puis la stabilisation- d'une nouvelle force politique sur le marché électoral et médiatique, les écologistes (avec, dans un premier temps, deux organisations, les Verts et Génération écologie). Car ce phénomène s'accompagne de la montée en puissance au sein des Verts d'un économiste du CNRS, Alain Lipietz, qui devient dès 1988 responsable de la commission économique, instance chargée d'élaborer le programme économique des Verts. A travers le discours et le économique des Verts, c'est la notion même d'une politique de réduction massive du temps de travail qui est à nouveau légitimée électoralement et médiatiquement, contre le relatif discrédit dont elle faisait l'objet de la part de ses promoteurs antérieurs, universitaires ou chercheurs publics plus souvent liés au Parti Socialiste. La réduction du temps de travail apparaît dans le discours des Verts, comme d'ailleurs dans celui de Génération écologie, dont fait partie Guy Aznar, comme une priorité pour réduire le chômage de masse. Elle est jugée tellement importante et décisive qu'elle doit avoir lieu, même au prix d'une baisse des salaires les plus élevés et de négociations généralisées sur

¹⁷ Pour une réflexion analogue dans un autre contexte, cf. M.J.Powell, « La nouvelle presse juridique et les métiers du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101/102, 1994, p.63-76.

l'aménagement du temps de travail qui permettent d'éviter une contrainte trop forte sur le financement des entreprises¹⁸. La proposition des Verts combine en fait plusieurs éléments jusque là séparés : le radicalisme prophétique, issu de Mai 68, qui remet en cause la place du travail et de l'économie dans la société et porte les intellectuels écologistes à des propositions de très forte réduction ; la défense des salariés du bas de l'échelle qui renvoie plutôt à leur origine de gauche et d'extrême-gauche et à l'intégration minimale du discours syndical qu'elle implique ; et enfin l'articulation du principe d'une loi-cadre, de nature volontariste, et de la nécessité de négociations de branche et d'entreprises, insistance jamais démentie, beaucoup plus proche de la *doxa* des années 1980. Cette position a donc pour originalité de se situer, comme son principal auteur, à l'intersection de l'ensemble des forces qui traversent le champ de production des discours sur la réduction du temps de travail, ce qui va lui conférer une certaine force symbolique.

Directeur de recherche au CNRS, représentant de la théorie de la régulation, celui-ci a vécu de près les expériences politiques de la gauche dans les années 1980. Fils d'ingénieur, polytechnicien de « gauche », cet ancien membre du PSU évolue au début des années 1970 vers un maoïsme intellectuel proche de celui qui a cours aux *Temps modernes* à l'intérieur de la Gauche ouvrière et paysanne (GOP), une organisation issue du PSU qui s'engage surtout dans les luttes du Larzac et dans l'autogestion, et s'éloigne assez rapidement du « marxisme-léninisme » (une partie de ses membres se retrouvera, quelques années plus tard, au sein du noyau dur des dirigeants verts français). Après s'être tardivement détaché de l'activisme du gauchisme organisé, il écrit plusieurs ouvrages traduisant sa relation particulière aux politiques économiques de la gauche de gouvernement et son inspiration par la critique écologiste du productivisme. Dans *L'audace ou l'enlèvement* publié en 1984, celui qui a fait partie des conseillers informels du président de la République lors de certains choix stratégiques des années 1980, évoque déjà les débats autour des 39 heures et commence à promouvoir ce type de proposition « syncrétique ». En 1992, Alain Lipietz fait partie des candidats des Verts aux élections régionales. Ce discours sur les 35 heures, puis les 32 heures, est devenu l'axe principal de la rhétorique socioéconomique des Verts français.

La progression électorale des Verts contribue en peu de temps à légitimer une rhétorique plus radicale sur la réduction du temps de travail, qui s'épanouit autour de 1993-1994, puis, à nouveau, en 1996-1997, mais sous des formes extrêmement diverses. En premier lieu, elle contribue à réactiver le discours réformateur dominant sur le temps de travail à travers la mobilisation massive de consultants, de hauts fonctionnaires et d'économètres, mais sous une forme désormais plus fortement « dramatisée » : les agents qui les portent ne sont plus les mêmes que dans les années 1980. Ils adoptent des stratégies ouvertement médiatiques et nettement tournées vers l'efficacité symbolique.

¹⁸ A.Lipietz, *La société en sablier*, Paris, La Découverte, 1996.

Réactivation et radicalisation médiatiques

L'une des conséquences de l'apparition d'une nouvelle position dans le champ est de modifier les rapports de forces antérieurs et de réactiver des formes de discours auparavant marginalisées ou moins audibles politiquement et socialement. C'est en particulier le cas d'un type de discours qui fait d'une réduction rapide et brutale une condition de l'efficacité de mesures de réduction. La revendication de la « semaine de quatre jours » promue, en premier lieu, par Pierre Larrouturou, bénéficie, surtout à partir de 1993, d'une très forte audience médiatique. Celui-ci s'appuie sur des stratégies directement inspirées du *marketing* et du *consulting*, s'adressant autant aux chefs d'entreprise qu'aux hommes politiques de droite et de gauche et aux téléspectateurs dans une logique d'entreprise (commerciale) de mobilisation autour d'un « concept » performant (participation à des émissions, nombreuses *interviews*, création d'une association « Nouvel Equilibre » avec un service minitel, utilisation de pages dans les journaux...). Agé de 29 ans seulement en 1993, passé par l'IEP de Paris (mais non par l'ENA, ce qui explique selon lui qu'il reste peu écouté de Martine Aubry), il utilise son appartenance à Andersen Consulting comme gage de sérieux auprès des grands journaux économiques, y compris anglo-saxons, ce qui lui vaut très vite une audience médiatique exceptionnelle. Pierre Larrouturou bénéficie alors d'un écho médiatique beaucoup plus fort que celui de ses prédécesseurs, eux-mêmes consultants, en ce domaine, tels que Guy Aznar ou Bernard Brunhes. Bien que ses propositions ne soient pas fondamentalement différentes des leurs, puisqu'il insiste aussi sur une réduction massive, négociée, souple, qui n'obère pas les capacités de financement des entreprises, il s'exprime sur un ton plus convaincu et offensif. Surtout, avec l'idée de la « semaine de quatre jours » et l'usage répétitif de règles de trois portant sur des données statistiques globales, il produit un discours plus simple et audible par un public de patrons, de responsables politiques, et de salariés. Il réussira ainsi à obtenir la possibilité de « passer à l'acte » à travers la loi de Robien qu'il rédige en grande partie.

A côté de l'innovation qu'est la promotion de la « semaine de quatre jours », qui va rallier des responsables politiques et syndicaux de toutes sortes, le retour sur le devant de la scène de la réduction du temps de travail a aussi pour effet de permettre à de nouveaux *lobbyistes* de la « RTT » de se manifester de façon plus visible. C'est ainsi que, dès le début des années 1990, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) devient l'un des principaux lieux de légitimation publique et scientifique de la réduction du temps de travail au nom de ses effets macroéconomiques supposés sur le niveau global de l'emploi et donc sur le taux de chômage. Composé d'économistes souvent issus de l'INSEE et liés, à des

degrés divers aux partis de gauche (PS et PCF), l'OFCE est l'un des seuls organismes français à proposer le chiffrage des effets de différentes variantes de RTT. Les économètres de l'OFCE renouvellent et radicalisent –en parlant explicitement d' « utopies pour l'emploi » et en proposant des prévisions chiffrées extrêmement optimistes fondés sur un modèle « néo-keynésien »- ce que Gilbert Cette et Dominique Taddéi développaient, mais de façon sans doute moins visible et moins offensive, depuis plusieurs années, à savoir la comparaison de différentes variantes de réduction à partir des grands modèles économétriques français.

La gauche syndicalo-politique radicale face aux nouvelles lois du marché intellectuel

Au pôle le plus dominé temporellement du champ intellectuel, dans les réseaux intellectualo-militants liés aux organisations syndicales et à *Politis-La Revue* puis *Politique-La Revue* qui se sont constitués, au début des années 1990, dans un contexte de « recomposition » politique et syndicale à la « gauche » de la gauche, le *lobbying* de la réduction du temps de travail va également se développer sous une forme originale, qui conjugue activisme militant et interventions politico-médiatiques. Ce renouveau s'incarne dans le lancement de l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !), qui sera en 1997-1998 au cœur du mouvement des chômeurs, avec la publication en janvier 1994 aux éditions Syllepse (petit éditeur alternatif proche de la « nouvelle gauche syndicale » créé en 1989), de l'ouvrage collectif *Données et arguments*, suivi l'année d'après d'un deuxième tome.

Le rédacteur de la présentation de l'ouvrage, Michel Husson, administrateur de l'INSEE, passé par l'ENSAE, et membre de la Ligue Communiste Révolutionnaire, détaché à l'Institut de recherche économiques et sociales (IRES) qui dépend directement des organisations syndicales, évoque un projet élaboré autour de la revue *Collectif* par des chercheurs et des syndicalistes. Certains d'entre eux sont également actifs dans l'association RESSY, lancée par Jacques Kergoat, membre du bureau politique de la LCR, où l'on retrouve nombre de statisticiens, sociologues et économistes du travail universitaires et de jeunes chercheurs, et surtout chercheuses, dans des organismes publics et para-publics liés au ministère de l'économie ou, plus encore, au ministère du travail. Au sein de l'IRES où il s'est orienté pour des raisons d'abord militantes, Michel Husson travaille aux côtés de Jacques Freyssinet, professeur d'économie à l'université de Paris I, à la promotion d'une politique globale de réduction du temps de travail qui s'accompagne d'une répartition des revenus plus

favorable aux salariés¹⁹. En dehors de l'introduction du premier tome de *Données et arguments*, il est l'auteur de trois contributions différentes qui sont ensuite discutées par divers chercheurs. Michel Husson apparaît, à travers ce recueil, comme l'entrepreneur en RTT qui s'impose du côté des intellectuels liés aux franges les plus « radicales » du mouvement syndical, souvent proches de la LCR.

Il présente d'ailleurs explicitement les initiateurs de AC ! comme « des militants syndicaux issus de la CFDT, de la CGT, de divers syndicats autonomes en particulier du groupe des 10, de la FSU..., [des] responsables d'associations de chômeurs et précaires (MNCP, APEIS...) ou de réseaux d'insertion, [des] militants associatifs (LDH, MRAP, FASTI, CAIF, CSF, DAL, Coordination européenne des femmes, Objecteurs de conscience, écologistes,...), [des] chercheurs, économistes, sociologues [travaillant] sur l'emploi et le chômage ». Son discours, articulé autour de la question du partage de la valeur ajoutée, oppose plusieurs positions : la sienne, qui affirme la nécessité d'une réduction immédiate et globale du temps de travail à 35 heures et d'une programmation « à l'horizon 2000 » du partage des gains de productivité à venir pour « offrir des emplois aux nouveaux arrivants sur le marché du travail » (p.55), celle d'Alain Lipietz et celles de Guy Aznar dans lesquelles « les salariés paient en partie le coût de la réduction de la durée » (p.51) en l'absence d'une relance de la demande. Il s'appuie sur l'étude publiée par l'OFCE en avril 1993 pour disqualifier l'idée d'un seuil au delà duquel le maintien du pouvoir d'achat n'est pas assuré : en effet, il faudrait descendre à un seuil très bas pour compenser la hausse du coût salarial qu'implique la réduction du temps de travail.

A côté de Michel Husson, les chercheurs en sciences sociales occupent une place importante dans ce premier livre, aux côtés des syndicalistes et des responsables associatifs : sur les dix-sept auteurs de l'ouvrage (individuels et collectifs), on trouve six économistes, dont trois professeurs d'université, un directeur de recherche au CNRS et deux administrateurs de l'INSEE, et un seul « sociologue » qui est aussi un consultant, les autres étant pour la plupart des responsables syndicaux ou associatifs. Les « nouveaux promoteurs » de la réduction du temps de travail ont, dans ce premier tome, une position dominante : le deuxième chapitre, précisément consacré à « la réduction du temps de travail » regroupe, notamment, Michel Husson, Alain Lipietz et Guy Aznar. Une polémique entre Husson, administrateur de l'INSEE et Lipietz, directeur de recherche au CNRS, s'y développe, révélant bien l'intensification des luttes de concurrence autour du sujet survenue plus particulièrement depuis le milieu de l'année 1992²⁰.

¹⁹ Il publie aux éditions Syros, initialement liées à la CFDT, un ouvrage intitulé *Misère du capital. Une critique du néolibéralisme*, Paris, Syros, 1996.

²⁰ Lipietz commence ainsi son intervention : « le texte introductif de Michel Husson n'est peut-être pas la meilleure façon de lancer un mouvement unitaire contre le chômage. La manière déroutante et tronquée dont sont présentées les positions, qu'en liaison avec les Verts je défends dans mes livres et articles depuis 1984, ne peut convaincre que ceux qui ne les connaissent pas. » (p.59). Il rappelle alors que les Verts proposent « le

En 1995, AC ! publie un deuxième ouvrage qui se révèle être une sorte de réponse émanant d'autres familles de chercheurs en sciences sociales à l'optimisme mobilisateur des nouveaux entrepreneurs. Ainsi, Serge Volkoff, spécialiste d'ergonomie et statisticien de l'INSEE, s'appuie sur l'enquête « conditions de travail » de l'INSEE pour mettre en évidence le poids des phénomènes d'intensification du travail, souvent laissé de côté par les économistes et indissociable selon lui de toute réflexion sur le temps de travail. Les réalités des transformations du contenu et de la nature du travail, de l'organisation de l'entreprise, telles que les fait apparaître la statistique sociale contredisent le volontarisme abstrait des économistes, même politiquement proches. Dans une logique similaire, Margaret Maruani, sociologue du travail au CNRS, s'appuyant sur des données européennes, fait apparaître les effets pervers d'un « partage du travail » qui s'effectue le plus souvent au détriment des femmes, avec le développement du temps partiel « non voulu » et de la précarité, en premier lieu des jeunes femmes. Les jeunes statisticiens et économistes, souvent des femmes, qui prolongent ces analyses vont dans le même sens : en s'appuyant sur les évolutions récentes de l'emploi féminin et de la précarité, ils (elles) rappellent que les tendances lourdes qui traversent le monde du travail ne sont pas marquées par l'accroissement du pouvoir de négociation des salariés sur leur lieu de travail, ce qui peut faire apparaître les mesures de réduction du temps de travail comme une utopie en partie dangereuse si elle ne s'accompagne pas d'une modification dans le contenu, l'organisation, l'intensité du travail plus favorables aux salariés.

Le prophétisme de la fin du travail : entre conservation et révolution

C'est dans ce contexte de radicalisation médiatique et d'intensification des luttes sur le temps de travail que se produit, surtout à partir de 1994, une autre évolution liée à la réussite des « nouveaux promoteurs », avec la réapparition massive d'un discours prophétique sur la « fin du travail » en grande partie suscité et entretenu par les médias et certaines revues

passage aux 35 heures en ne garantissant le maintien du salaire mensuel que pour la moitié la moins payée du salariat. Nous laissons à la négociation collective le cas des salaires supérieurs, mais il y aura probablement décroissance progressive de la compensation. Globalement, la compensation pourrait être de l'ordre de 70% en moyenne. Notons que cela représente, pour une baisse du temps de travail de 10%, une hausse de 7% du salaire horaire moyen et donc un déplacement de quelque 4,5% de la valeur ajoutée en faveur du salariat (mais essentiellement des bas salaires) ». Lipietz précise ensuite, contre la position de Husson, que le problème du financement de la RTT par les entreprises justifie que la compensation salariale ne soit pas complète. Il indique que, seulement dans ce contexte, « la création d'emplois en 5 ans peut varier de 1,5 à 2,5 millions selon les niveaux de compensation proposés », en citant lui-aussi l'étude de l'OFCE publiée en avril 1993 et reproche à Husson une proposition qui ne pourra aboutir qu'à un faible nombre de création d'emplois. Il conclut enfin à la nécessité d'une « loi-cadre » fixant un horizon temporel.

intellectuelles, proches des réformateurs catholiques sociaux de l'administration sociale (la revue *Partage*, notamment). Ce discours est porteur d'une autre « revendication » collective, celle du revenu minimum d'existence, qui va monter en puissance dans le sillage de la RTT (mais de façon distincte), y compris dans les franges les plus radicales des organisations militantes, comme AC !. Particulièrement fort dans la mouvance issue du christianisme social, ce prophétisme de la fin du travail s'accompagne d'une thématique du « partage » qui s'oppose radicalement à l'idéologie « productiviste ». Si ce discours est par certains aspects un produit de la « prospective », cette science d'Etat et de marché initialement liée en France au commissariat du Plan²¹, qui donne une image des grandes évolutions sociales à long terme d'abord conforme aux attentes des dominants, il doit aussi à l'entrée en scène de nouveaux agents, plus jeunes et plus « radicaux » dans leur style d'intervention, un retentissement de plus grande ampleur. Le succès de l'ouvrage de Dominique Méda²², normalienne travaillant dans l'administration économique, n'est qu'une des nombreuses illustrations de la réussite de ce discours sur le chômage et le travail qui se situe au niveau des transformations structurelles des sociétés développées, et en premier lieu des « mutations » technologiques.

Comme tout discours prophétique, celui qui annonce la « fin du travail » peut aussi bien faire l'objet d'une lecture « révolutionnaire » que d'une lecture « conservatrice », ce qui correspond au passage à deux pôles différenciés à l'intérieur du christianisme social. Pour les plus radicaux, plus souvent philosophes, sociologues et plus encore essayistes, la « fin du travail » commande en effet une révolution symbolique de très grande ampleur qui consiste à déconnecter les revenus de l'activité productrice et à réduire fortement la place occupée dans l'existence sociale par les activités et par la sphère marchande. A l'opposé, avec le discours des hauts fonctionnaires modernisateurs, comme Jean Boissonnat²³, la « fin du travail » signifie d'abord la fin du contrat de travail sous la forme « rigide » léguée par les « trente glorieuses » auquel les organisations syndicales sont souvent restées attachées : le prophétisme cache une injonction néolibérale plus ou moins explicite et exprimée, que désapprouvent les plus révolutionnaires des partisans de la société « au-delà du travail ». C'est ce versant de la prophétie de la « fin du travail » qui est convoqué par certains (comme Bernard Perret) en décembre 1995, pour justifier le soutien aux « réformes » lancées par Alain Juppé au nom de la fin de la société salariale. Après décembre 1995, la tension potentielle entre ces deux pôles –un prophétisme radical contre un prophétisme conservateur- s'accroît,

²¹ La place dominante de la prospective sur les questions de temps de travail, liée à celle du commissariat du plan où cette discipline s'est en partie développée, est illustrée par l'importance de ce thème dans la revue *Futuribles*.

²² D.Méda, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.

²³ J.Boissonnat (dir.), *Le travail dans vingt ans*, Paris, Odile Jacob, 1995.

comme l'indique le regroupement dans des initiatives originales, telles que l'association européenne pour une économie et une citoyenneté plurielles (AECEP), d'une bonne partie des promoteurs français de la réduction du temps de travail et du revenu minimum d'existence les moins apparentés, à quelques exceptions près, aux positions libérales²⁴.

Plusieurs sociologues prennent partie dans ce débat, souvent pour contredire la thèse de la « fin du travail » au nom du constat empirique de l'importance toujours décisive du travail dans la construction et la reproduction des identités sociales. Paradoxalement, ils étaient, au moins initialement, beaucoup moins présents dans la discussion, suscitée par la légitimation de l'emploi « précaire » et de l'emploi à temps partiel comme modes « normaux » d'exercice d'un emploi. Depuis décembre 1995, le renforcement d'un discours critique sur la « précarisation » modifie néanmoins le rapport de forces : l'existence d'un « mouvement des chômeurs », le développement de revendications collectives contre l'extension des formes précaires d'emploi (même si ces luttes sont pour l'instant largement circonscrites aux administrations et, dans une moindre mesure, à certaines organisations syndicales et associatives de jeunes) déplace le débat du « temps de travail » conçu abstraitement vers les liens entre temps de travail, contenu, organisation et conditions de travail et, plus largement, vers les nouvelles formes de domination dont les entreprises et les administrations sont plus que jamais les lieux²⁵.

Là où les économistes, dominants ou non, apparaissent comme des promoteurs de politiques économiques qui peuvent s'incarner à termes dans des projets de loi, des mesures ou des revendications et en justifier la mise en place par l'estimation anticipée de leurs effets, le discours des sociologues, lorsqu'il ne cède pas au prophétisme, est plus souvent de nature critique et réactive, et s'appuie sur des données empiriques plus contextuelles, moins globales. Cela le rend beaucoup moins apte à s'inscrire dans les institutions et à peser sur la définition dominante des problèmes dans un univers où l'apparition médiatique conditionne désormais en grande partie l'existence publique²⁶.

Mais, d'une manière plus générale, s'il est un enseignement de la sociologie que beaucoup de chercheurs en sciences sociales tendent à oublier lorsqu'ils parlent du temps de travail, c'est bien le fait qu'ils sont aussi en première ligne dans les luttes qui contribuent à la

²⁴ Parmi les signataires de l'appel européen pour une économie et une citoyenneté plurielles, on retrouve Guy Aznar, Jean-Yves Boulin, André Gorz, Alain Lipietz, Dominique Méda,

²⁵ Voir en particulier *Actes de la recherche en sciences sociales*, « Les nouvelles formes de domination dans le travail », (1), 114, 1996, et (2), 115, 1996.

²⁶ P. Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Liber/Raisons d'agir, 1996.

définition sociale du temps de travail et que leurs prises de position font partie d'un processus plus large de construction sociale de la réalité économique. En ce sens, la posture réflexive qu'implique la démarche sociologique n'est peut-être pas la moins radicale des formes d'engagement.